

1001597901

DATE DEPOT : 2010-02-18

NUMERO DE DEPOT : 15979

N° GESTION : 1975B02341

N° SIREN : 302316674

DENOMINATION : CABINET DAUGE ET ASSOCIES

ADRESSE : 22 AVE DE LA GRANDE ARMEE 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/12/23

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)

CABINET DAUGE & ASSOCIES

Société Anonyme au capital de 745.220 euros

22 avenue de la Grande Armée
75017 PARIS

302 316 674 RCS PARIS

Grette du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

18 FEV. 2010

N° DE DÉPOT

15979

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

DU 23 DECEMBRE 2009

PG

EC

Le 23 décembre 2009, à 9 heures 15,

les Actionnaires de la Société CABINET DAUGE & ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, à PARIS (75008), 41 avenue de Friedland, sur convocation du Conseil d'Administration faite par lettre adressée à chaque Actionnaire.

Les Membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration :

- Monsieur Philippe TISSIER-CHAUVEAU

Sont Scrutateurs de l'Assemblée, les deux Membres disposant du plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction :

- Monsieur Jean-Louis ROUZE
- Monsieur Christain LAPLANE

Le Bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire :

- Monsieur Fabrice MOULINET

Monsieur Lucien ZOUARY, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les Actionnaires présents et représentés possèdent un nombre d'actions suffisant pour atteindre le quorum requis pour une Assemblée Générale ordinaire, et qu'en conséquence celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée,

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque Actionnaire,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- Tous récépissés postaux et avis de réception des envois faits,
- La feuille de présence.

11 W 61
W 61

Il dépose également, les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 juin 2009,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant, d'après la législation des Sociétés Commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009 ;
- rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- approbation des comptes et quitus aux administrateurs ;
- approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- ratification d'une convention ;
- affectation du résultat ;
- démission de Monsieur Gérard DAUGE, Administrateur ;
- fixation du montant des jetons de présence ;
- questions diverses.

Il donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration puis présente à l'Assemblée, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission à compter du 30 juin 2009 de Monsieur Gérard DAUGE en qualité d'administrateur.

L'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur Gérard DAUGE de son mandat administrateur pour l'exercice écoulé.

Le nombre des administrateurs au Conseil d'Administration étant supérieur au nombre légal et statutaire, il ne sera pas procédé à son remplacement.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE :

*Pour : 21.287 voix
Contre : voix
Abstention : voix*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2009, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 39.812 Euros.

Elle approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur mandat pour cet exercice aux Membres du Conseil d'Administration.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE :

<i>Pour :</i>	<i>18.393 voix</i>
<i>Contre :</i>	<i>2.894 voix</i>
<i>Abstention :</i>	<i>voix</i>

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune nouvelle convention autorisée par le Conseil et entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Elle approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE :

<i>Pour :</i>	<i>9336 voix</i>
<i>Contre :</i>	<i>voix</i>
<i>Abstention :</i>	<i>voix</i>

LES INTERESSES A CHAQUE CONVENTION NE PRENANT PAS PART AU VOTE SUR SON APPROBATION.

QUATRIEME RESOLUTION

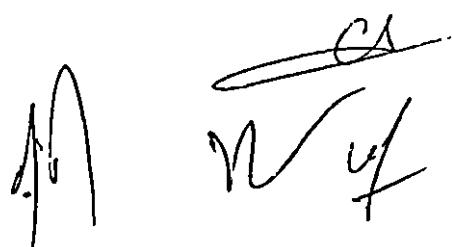
L'Assemblée Générale, concernant la convention de rétrocession sur marge mentionnée au rapport spécial du Commissaire aux Comptes, conformément à l'article L.225-42 du Code de Commerce, approuve et ratifie les conditions d'exécution de la convention susvisée.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE :

<i>Pour :</i>	<i>6.442 voix</i>
<i>Contre :</i>	<i>2.894 voix</i>
<i>Abstention :</i>	<i>voix</i>

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat soit un bénéfice de 39.812 Euros comme suit : en totalité au poste « report à nouveau » qui passera d'un solde de 51.963,58 Euros à un solde de 91.775,53 Euros que nous vous demandons d'affecter en totalité au compte « autres réserves.



Désormais, les capitaux propres se répartissent comme suit :

- capital social.....	745.220 Euros
- prime d'émission	2.366.536 Euros
- réserve légale.....	74.522 Euros
- autres réserves	265.405 Euros

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE :

<i>Pour :</i>	<i>21.287 voix</i>
<i>Contre :</i>	<i>voix</i>
<i>Abstention :</i>	<i>voix</i>

SIXIEME RESOLUTION

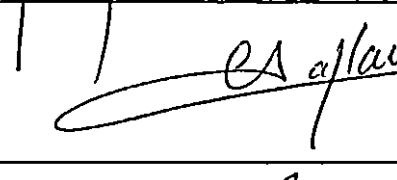
L'Assemblée Générale fixe à la somme de 15 250 € le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE :

<i>Pour :</i>	<i>11.447 voix</i>
<i>Contre :</i>	<i>4.005 voix</i>
<i>Abstention :</i>	<i>5.835 voix</i>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par les Membres du Bureau.

Monsieur Philippe TISSIER-CHAUVEAU	
Monsieur Jean-Louis ROUZE	
Monsieur Christophe LAPLANE	
Monsieur Fabrice MOULINET	